



Informations sur la scolarisation

Scolarité obligatoire

En Allemagne, tous les enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans sont obligatoirement scolarisés. Cette obligation s'applique également aux enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Suite à votre affectation et inscription dans les registres domiciliaires de la ville de Düsseldorf, vous êtes, en tant que parents ou responsables légaux, tenus d'inscrire immédiatement votre enfant dans une école.

Conseil et médiation assurés par le service communal chargé de l'intégration et de l'éducation (Kommunalstelle für Integration und Bildung, KIB)

Le service communal chargé de l'intégration et de l'éducation vous conseille dans le choix d'une école appropriée pour votre enfant. Dans tous les types d'école à Düsseldorf, il y a tout d'abord une phase d'aide à la langue allemande pour les enfants et les adolescents qui ne maîtrisent pas suffisamment l'allemand ou ne parlent pas du tout cette langue. Dans le cadre de cet entretien conseil, une école appropriée est choisie sur la base du parcours scolaire effectué jusqu'à présent et avec la participation de l'inspection scolaire.

Veillez prendre rendez-vous avec la KIB pour un tel entretien conseil au numéro de téléphone 0211.89-2 40 63 et amener à l'entretien votre enfant et les documents suivants :

- une pièce d'identification, par exemple une carte d'identité ou le passeport de votre enfant
- l'attestation d'inscription au bureau des déclarations domiciliaires/bureau d'Etat Civil (Einwohnerwesen/Bürgerbüro)
- les bulletins scolaires de votre enfant si vous en avez

Contact : Office pour la protection sociale et l'intégration
(*Amt für soziale Sicherung und Integration*)
Service communal chargé de l'intégration et de l'éducation (KIB)
(*Kommunalstelle für Integration und Bildung, KIB*)
Bertha-von-Suttner-Platz 3, 40227 Düsseldorf
8^{ème} étage, bureau 8.01.
Téléphone 0211.89-2 40 63

Enseignement à plein temps

En fonction des offres faites par l'école, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour un enseignement à temps plein. Votre enfant resterait alors dans l'établissement scolaire après les cours réguliers, aurait un repas chaud à midi, serait accompagné et aidé dans ses devoirs par un personnel qualifié. Il y a par ailleurs différentes offres au niveau des activités sportives, du soutien scolaire et des activités récréatives. D'autres offres sont proposées pendant les vacances. Vous obtiendrez des informations plus détaillées durant l'inscription de votre enfant dans l'établissement scolaire.

Autres informations

Toutes les écoles de Düsseldorf et leur localisation précise figurent sur le site internet www.duesseldorf.de/schulen. Vous y trouverez par exemple aussi des informations sur la scolarité obligatoire.